

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Complément / Service
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

ARMAND Maïté
1^{er} étage
135 allée Paul LANGEVIN
76230 BOIS GUILLAUME
France

N° consultation du téléservice : 2019031301687TXE
Référence de l'exploitant : 1911053002. 191101RDT02
N° d'affaire du déclarant : 10373 S8
Personne à contacter (déclarant) : Maïté ARMAND
Date de réception de la déclaration : 13/03/2019
Commune principale des travaux : 76450 ST MARTIN AUX BUNEAUX
Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DR- NOR- EXPLOITANT
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 8-10 Promenade du Fort
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 14008 CAEN
Tél. : +33232956753 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Voir plan Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : _____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : 65 cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise Travaux
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau, le cas échéant merci de vous reporter aux recommandations techniques.

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de Seine Maritime 0235561111

Responsable du dossier

Nom : LECONTE Thi erry
Désignation du service : Pôle Sécurité des Tiers
Tél : +33 231303062

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : LECONTE Thi erry
Signature : _____
Date : 13/03/2019 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

**TRAVAUX A PROXIMITÉ DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ÉLECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ**

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Électriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les “ travaux ” et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.







**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

Recommandation par rapport aux distances d'approche


Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\


Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé	 	Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

ENDOMMAGEMENT DE RESEAUX

 01 76 61 47 01

Dans le cas ou vous crochetez un câble

PROTECTION DE CHANTIER ET/OU CONSIGNATION

 09 69 32 18 41

Accueil Distributeur => Touche 3

Dévoisement, modification de réseaux et raccordement => ARE Touche 1 ou 2

Vous envisagez une isolation extérieure, une extension de bâtiment, un ravalement, de l'élagage etc. ...

Pour tous travaux à moins de 3 mètres du réseau aérien une protection de lignes est obligatoire.


Particulier, contactez votre fournisseur, **Professionnel**, rapprochez-vous du responsable projet.

DEMOLITION

Pour une démolition, assurez-vous que l'installation soit hors tension.

Plus d'informations sur le site : <http://www.enedis.fr>


ARRET DE CHANTIER

 01 81 62 47 01

Découverte de réseaux non identifiés ou écart notable de la localisation.

 Utiliser le Cerfa 14767

DEPANNAGE

 09 726 750 XX

XX correspond au N° du département

Enedis - Sécurité des Tiers

390 Avenue de Galilée -76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

 : 02.32.95.67.53

8-10 Promenade du Fort-14000 CAEN

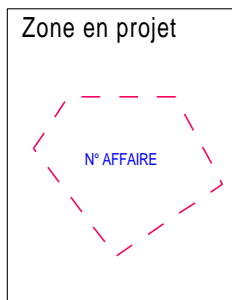
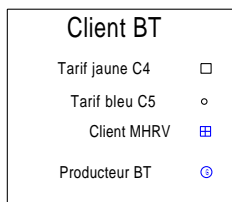
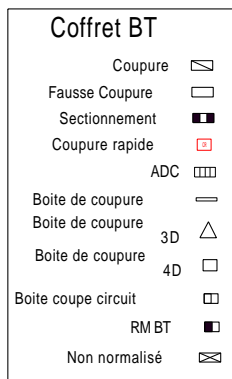
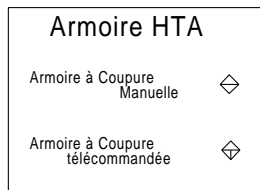
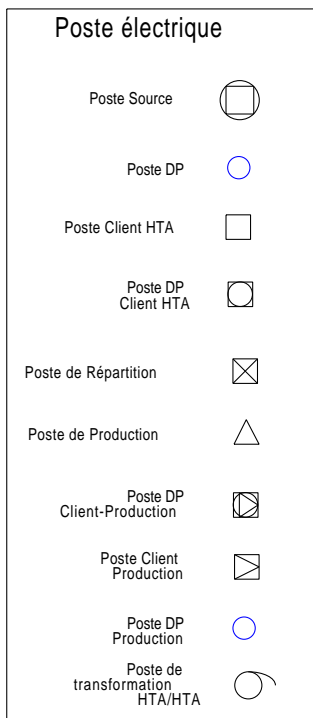
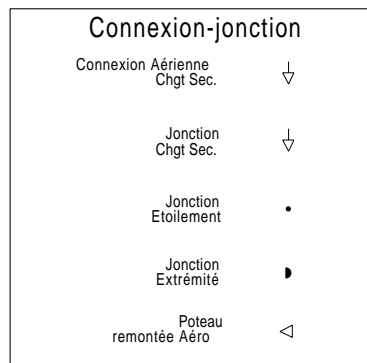
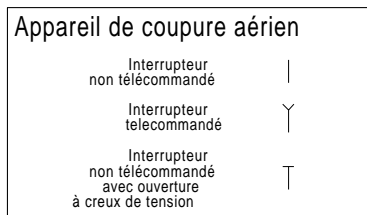
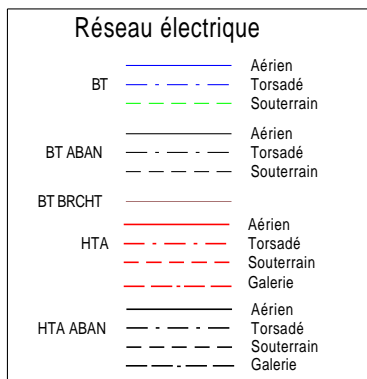
 : 02.31.30.30.32

115 Rue Jules Valles-50000 SAINT LO

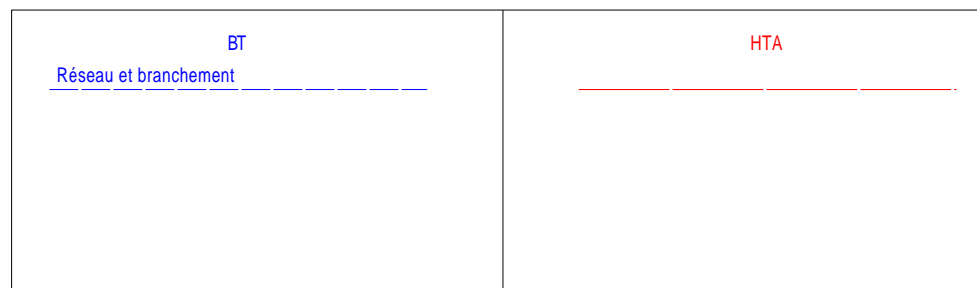
 : 02.33.75.40.65

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

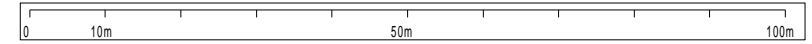
Légende du Plan de Masse



Légende du Plan de détail



Accessoires	Symboles et description	
Coffret électrique	⊠	Coffret réseau et branchement
	⊠	Coffret type REMBT
Armoire électrique	⊠	Armoire de comptage BT
	⊠	Armoire HTA
Boîte BT sous trottoir	□	Réseau
	□	Branchement
Jonction	—	BT
	—	HTA
Dérivation	—	BT
	—	HTA
Bout perdu	—	BT
	—	HTA
Remontée aérienne	•	RAS BT
	•	RAS HTA
Noeud topologique	•	BT pénétrant dans un bâtiment
	•	HTA pénétrant dans un bâtiment
Mise à la terre	⊥	

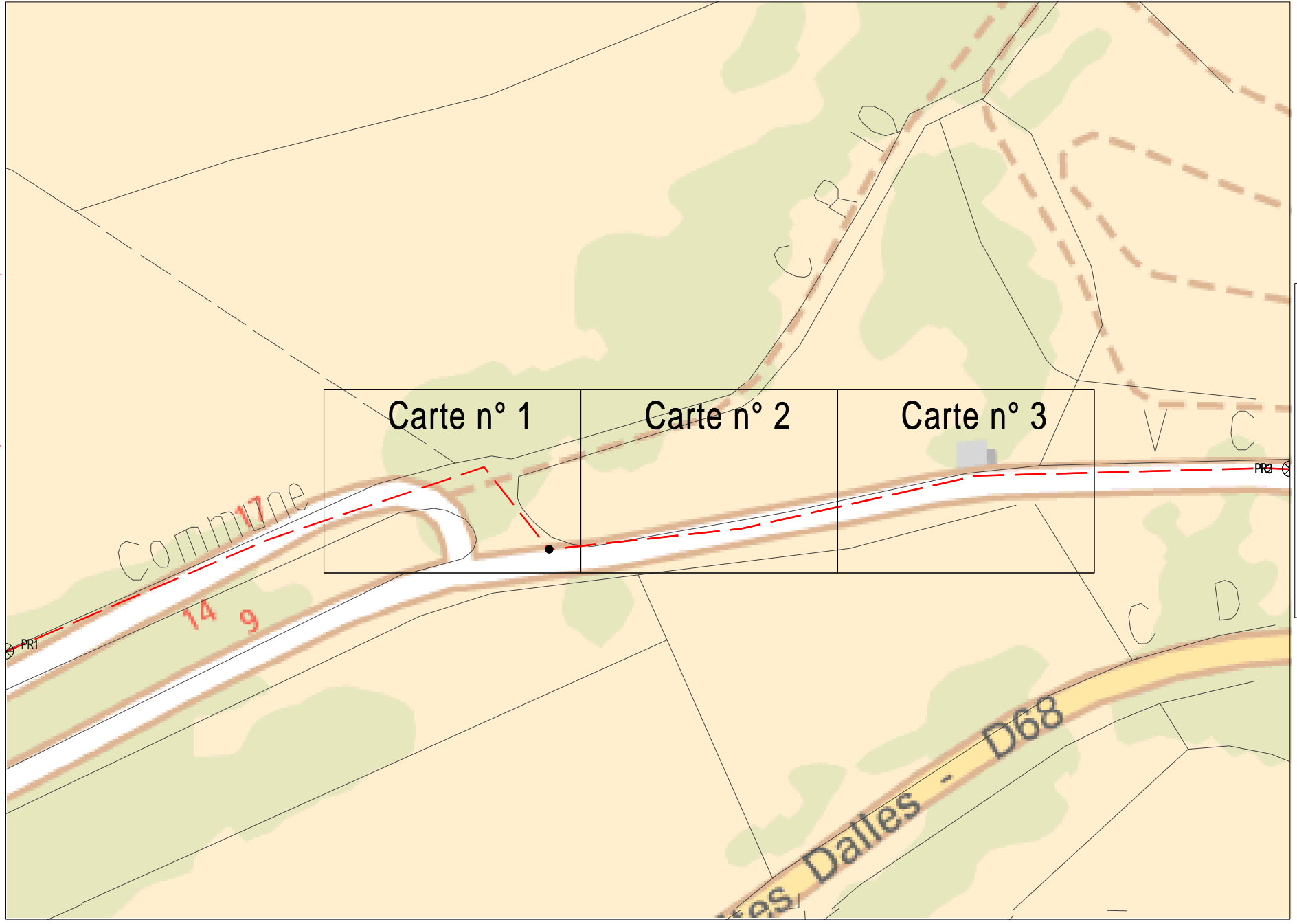


PROTYS.fr 1911053002-191101RPT02 - ST MARTIN AUX BUNEAUX 76450



à une profondeur comprise entre 0,30 m sous trottoir ou 0,50 m sous trottoir de construction et des opérations éventuelles
chaussée. Toutefois, des contraindre de construction et des opérations éventuelles
de décaissement ou de remblaiement survenus depuis la pose de l'ouvrage, ont pu
modifier le profil de l'ouvrage construit selon ces règles.
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée
vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).
Édité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

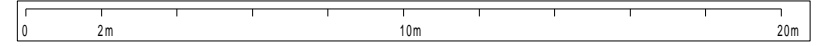
Enedis
Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux
ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement,
exploités par elle dans l'empire des travaux indiqués par le déclarant.
Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur
ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui
PR1	49.82177612	0.53163829	B
PR2	49.8221612	0.53505794	
PR3	49.8221612	0.53505794	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

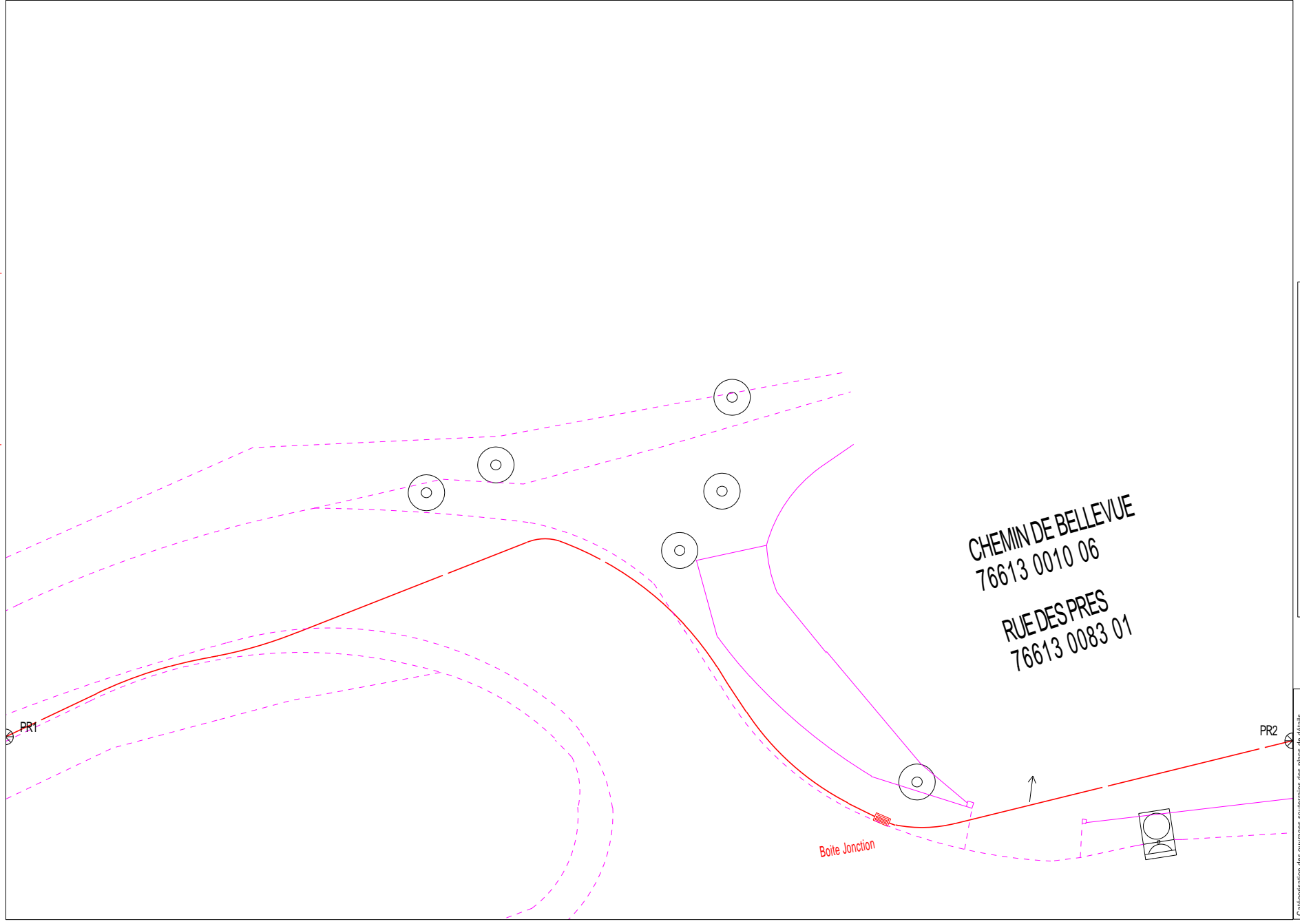


PROTYS.fr 1911053002-191101RPT02 - ST MARTIN AUX BUNEAUX 76450



à une profondeur comprise entre 0,30 m et 0,50 m sous trottoir ou au-dessous de la surface de la chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier le profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

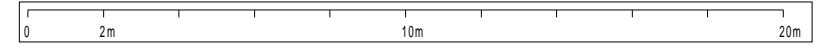
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



CHEMIN DE BELLEVUE
76613 0010 06
RUE DES PRES
76613 0083 01

Boite Jonction

Categorisation des ouvrages souterrains des plans de détails		Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84	
Classe	Elément	Latitude	Longitude
	A	PR1 48.8219214	0.53247977
	B	PR2 48.8220469	0.53516973
C	* ? * ou * Tracé incertain *		Point d'appui: ⬇ ou ⬆ Système altimétrique: IGN 1969



PROTYS.fr 1911053002-191101RPT02 - ST MARTIN AUX BUNEAUX - 76450



1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.

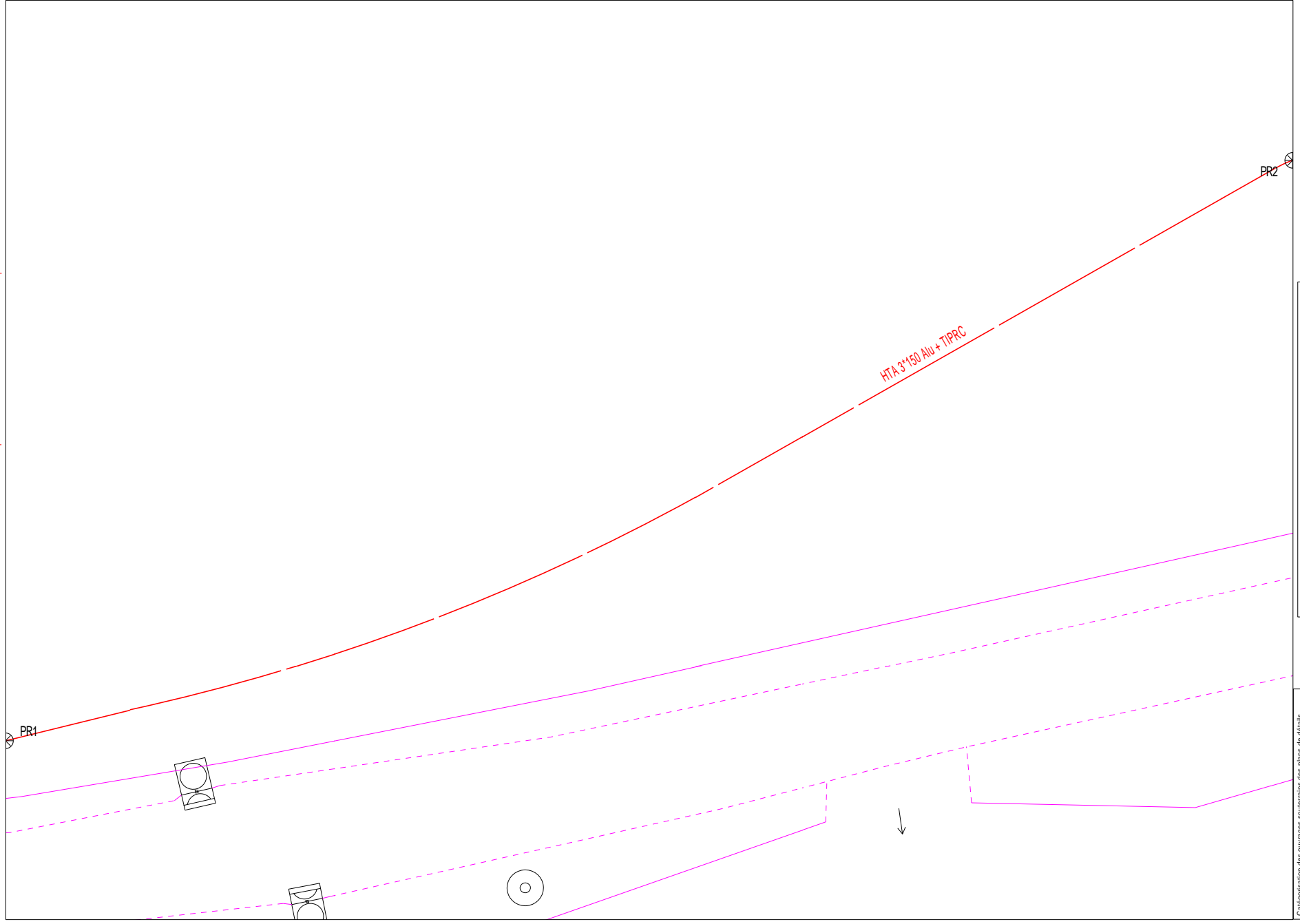
2- La portée de l'ouvrage souterrain est de 0,50 m sous trottoir ou au-dessous de la chaussée, sous le 0,80 m sous trottoir ou au-dessous de la chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier le profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Edité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.

Cette communication opérée donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

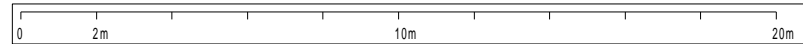
Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	48.8220468	0.5331666	⬇ ou ⬆
PR2	48.8222419	0.5338481	⬇ ou ⬆

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation D.F.D.C. à l'exception des éléments de réseau BT souterrain classés en catégoire B.

Classe	Éléments de réseau	Tracé souterrain
A	⬇ ou ⬆	— ou —
B	Aucun élément particulier	— ou —
C	* 7 * ou * Tracé incertain *	— ou —





PROTYS.fr 1911053002-191101RPT02 - ST MARTIN AUX BUNEAUX 76450



à une profondeur moyenne de 0.50 m sous trottoir ou accotement et de 0.30 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier le profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

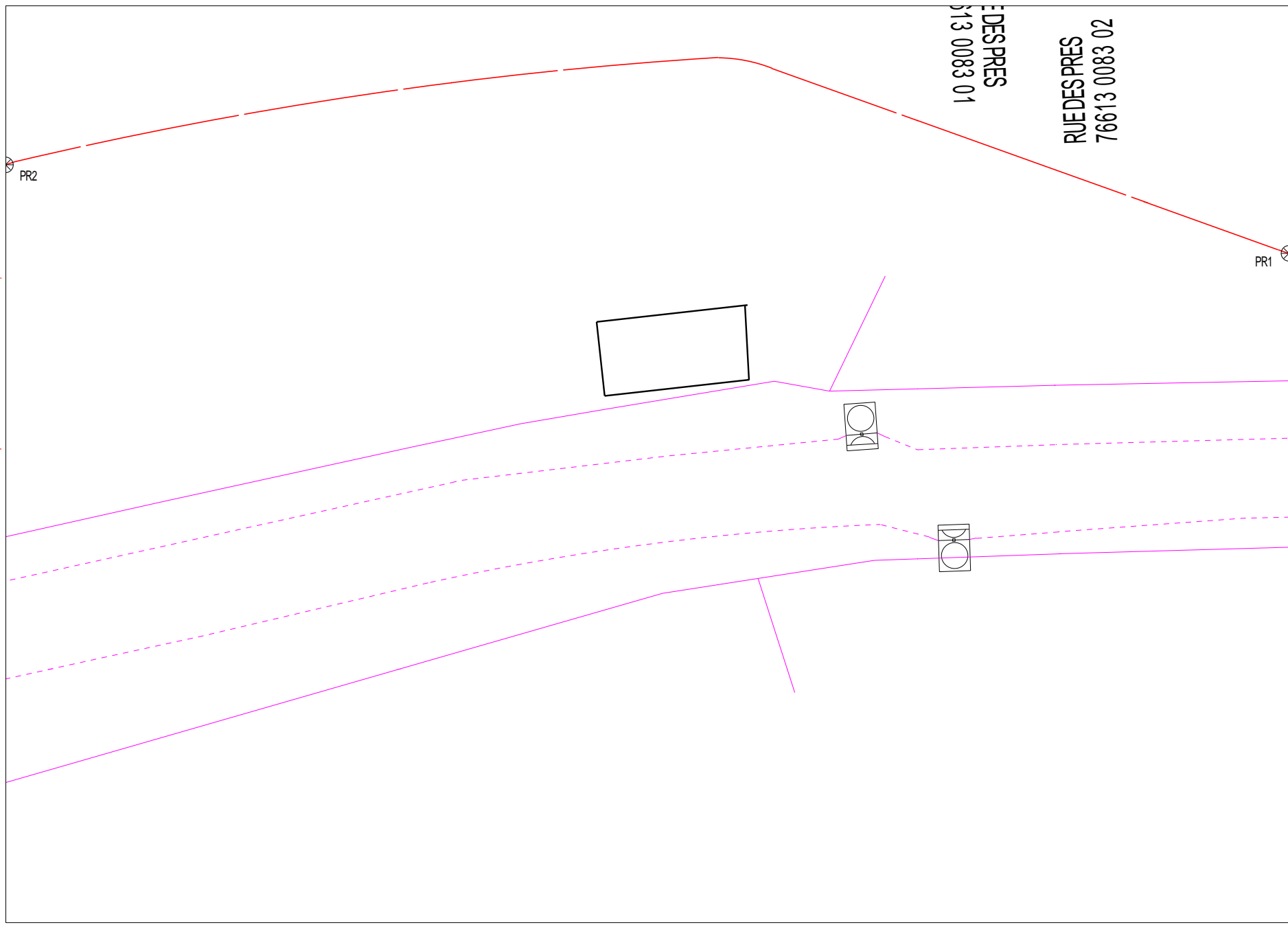
Edité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis

Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



Categorisation des ouvrages souterrains des plans de détails		Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84	
Classe	Éléments sur la symbolologie des coordonnées géodésiques	Latitude	Longitude
A	◆ ou ◆	48.82220216	0.53453178
B	Aucun élément particulier	48.8222189	0.53384194
C	* ? * ou * Tracé incertain *		

Point d'appui :	
◆	ou ◆
Système altimétrique : IGN 1969	

Service qui délivre le document

ENEDIS- DR- NOR- EXPLOITANT
Pôle Sécurité des Tiers

8-10 Promenade du Fort

14008 CAEN

France

Tél: +33232956753

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1911053002. 191101RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème , il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Responsable : **LECONTE Thierry**

Tél: +33231303062

Date : 13/03/2019

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)